

Grand Conseil vaudois

MOTION Bernard Martin & consorts concernant les OGM en agriculture, dans l'environnement et l'alimentation

Introduction

Les répercussions des OGM sur l'environnement, la flore et la faune, ainsi que sur la santé des consommateurs sont insuffisamment connues. Au cours des millions d'années d'évolution, avec une exception chez les bactéries, le mélange des gènes s'est réalisé uniquement par voie sexuelle. De surcroît, l'acte sexuel et donc le mélange des gènes s'opèrent à l'intérieur d'une même espèce. La sardine ne s'accouple pas avec le boeuf, ni l'éléphant avec le papillon, ni la pâquerette avec le chêne, l'Homme ou le cochon. Ne pas respecter ces barrières est nouveau. Divers accidents et échecs se sont déjà produits et montrent les risques, le manque de sécurité de cette technologie. D'autres moyens d'action ont pourtant fait leurs preuves depuis longtemps (cultures associées, rotations des cultures, engrains verts, jachères vertes, entretien des humus et de la vie des sols, lutte biologique, choix d'espèces rustiques, respect des haies, compostage aérobie des matières à recycler, suivi des argiles. Spécifiquement dans les pays en développement : alphabétisation et formation, plus de pouvoir accordé aux femmes).

Une partie du monde scientifique, des agriculteurs, des distributeurs, des associations de protection de l'environnement et des consommateurs autant que d'agriculteurs s'oppose à la production, la dissémination et à la consommation d'organismes, de plantes et d'animaux génétiquement modifiés. Selon les lois de l'évolution, la création de végétaux et d'animaux *mutants*, car c'est de cela dont il s'agit, implique que la sélection naturelle s'opère : c'est-à-dire que les êtres vivants (les organismes génétiquement modifiés eux-mêmes, mais aussi la flore et la faune ambiante, ainsi que les consommateurs), face à ces changements brutaux, s'adaptent ou soient éliminés. Si élimination il y a, elle n'est pas forcément soudaine, mais elle est susceptible de se produire après moult dégradations des systèmes immunitaires puis l'apparition de maladies aiguës et dégénératives. Dans cette optique, il semble important d'intégrer le rôle essentiel des enzymes comme partie des immunités naturelles de tous les êtres vivants.

Le drame des farines animales (il a au moins été possible d'éliminer les vaches folles), pour ne citer que cet exemple, fut pour tous un immense signal d'alarme. Au profit d'intérêts très particuliers, la technologie et le commerce avaient pris le pas sur la science, sur une agriculture raisonnable, sur le respect de l'animal et l'intérêt général.

Mais comment enrayer une éventuelle propagation de *plantes «folles»*, *d'animaux ou de microorganismes «fous»* si nous jouons aux apprentis sorciers avec les manipulations génétiques ? Les potentiels d'adaptation, les systèmes physiologiques, immunitaires et enzymatiques des êtres vivants dans leur ensemble sont-ils en mesure de faire face à de nouvelles configurations génétiques et moléculaires, probablement jamais rencontrées depuis des millions d'années ?

Il est capital d'être en mesure de répondre à ce genre de questions avant toute dissémination dans le milieu ambiant.

Hélas on confond trop souvent science, technique et commerce. Pourtant chaque secteur est utile, mais il y a lieu de différencier clairement leurs fonctions respectives tout en intégrant le rôle prioritaire et vital de l'agriculture, véritable fondement de notre société.

- Conscient des risques de dérive quant aux OGM en agriculture, dans l'alimentation et l'environnement, et quelles que soient les décisions prises à Berne dans ce domaine,
- connaissant la décision d'une majorité des milieux agricoles et des distributeurs helvétiques de s'abstenir d'utiliser et de vendre des produits agricoles suisses génétiquement modifiés,
- à l'image du Canton du Tessin et de centaines de mairies françaises qui ont interdit les OGM sur leur territoire,
- en vertu du principe de précaution, dans le cadre d'une agriculture durable, de la sécurité alimentaire et de la santé publique,
- considérant qu'il s'agit là d'une approche systémique complexe impliquant des questions agricoles, environnementales (faune – flore), sanitaires, mais aussi de droit cantonal,

le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de prendre les mesures suivantes :

1. Interdire totalement la production, l'utilisation de plantes et d'animaux transgéniques sur le territoire vaudois en matière agricole, forestière, et environnementale (avec une exception pour la recherche scientifique en milieu confiné).
2. Interdire la commercialisation et la dissémination de végétaux et autres produits indigènes ou importés contenant des gènes résistants aux antibiotiques employés en médecine.

Lausanne, le 14 janvier 2003

Bernard Martin, député